

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Vendredi 21 mars 2025 à 18 h 00
Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Giles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Dominique GIRAULT, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Caroline LAMY, Odile MAILLARD et Michel CARVOYEUR.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie MEFTAH, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Loïc BOICHE et Dominique MECHIN avaient respectivement donné procuration à Nicole FAULE, Louissette DUQUE, Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI et Odile MAILLARD.

Absents : Rémy CHOLET, Véronique LEPINASSE, Ruddy PARDANAUD, Mickaël DEDIANNE et Leïla SEDIRA.

Excusé : Marcel SANDRAS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Muriel CHRETIEN-BRION.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 6 février 2025 par Madame Muriel CHRETIEN-BRION.

Observations :

N. BOURDOUNE : Madame MAILLARD avait demandé lors de notre dernière séance de modifier deux points concernant le conseil municipal du 18 décembre. Nous avons vérifié en réécoutant les bandes :

- Modifier un montant : le montant prononcé par Madame Maillard est bien celui qui est transcrit.
- Le budget du CCAS : à aucun moment dans vos propos le budget du CCAS n'a été évoqué.

Ces modifications n'ont donc pas été inscrites dans le procès-verbal.

O. MAILLARD : Page 7 de ce PV, je lis « je tiens à remercier le personnel qui a œuvré » et non pas « ouvré ».

N. BOURDOUNE : Nous réécouterons les bandes et ferons les modifications si nécessaires. Nous reviendrons vers vous à ce sujet lors du prochain conseil municipal.

FINANCES :

- Budget Primitif 2025 :

N. FAULE : Je vais vous présenter le Budget Primitif (BP) de notre commune ainsi que les budgets annexes relatifs à l'eau et au transport. Ces budgets présentent les actions qui façonneront l'avenir de notre collectivité. Ce BP réalisé avec sincérité, rigueur et responsabilité en étroite collaboration avec les agents tient compte des contraintes financières et économiques actuelles. La reprise anticipée des résultats pour le Budget Général et le Budget annexe Transport nous permet d'assurer une gestion équilibrée et d'assurer nos capacités d'investissement. Notre objectif reste clair :

- Offrir des services de qualité aux habitants ;
- Soutenir des projets structurants et soutenir la dynamique locale tout en assurant une gestion rigoureuse et sincère.

Je vais vous détailler les grandes lignes de ces budgets et les perspectives qu'ils génèrent pour notre collectivité pour l'année à venir.

- Affectation du résultat :

N. FAULE :

	RESULTAT CA 2023 Cumul au 31/12	Apurement du compte 1069 1068	VIREMENT A LA SI 1068 de N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 279 429,72	- 26 720,32		255 191,61	427 690,79 406 300,45	- 21 390,34	- 72 348,77
FONCT	1 230 891,29		- 531 676,67	- 45 428,60			653 786,02
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							653 786,02
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							72 348,77
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - 110 sur HELIOS)							- 581 437,25
Total affecté au c/ 1068 :							72 348,77

Je vais expliquer la colonne « Apurement du compte 1 069 », nouveauté dans cette présentation.

Ce compte, créé en 1997 lors du passage à la nomenclature M14 pour le rattachement des comptes 6 (charges) et 7 (produits) a fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité le 3 décembre 2023 pour un échancier des soldes sur dix ans soit 26 720,32 euros la première année et 26 720,33 euros les neuf années suivantes. En 2025, conformément à la demande des services de l'État, nous réintégrons au résultat d'investissement l'annuité 2024 d'un montant 26 720,32 euros.

La première colonne reprend le cumul du résultat au 31 décembre 2023, soit - 279 429,72 euros. L'apurement du compte 1 069 se rajoute à cette somme. Le solde des restes à réaliser s'élève à - 21 390,34 euros. Le besoin en investissement se chiffre à 72 348,77 euros.

En fonctionnement, le cumul de résultat de l'année 2023 est de 1 230 891,29 euros. Nous avons fait un virement à la section d'investissement de 531 676,67 euros. Le résultat de l'exercice 2024 est de - 45 428,60 euros. Le résultat s'élève donc à 653 786,02 euros. Nous devons prélever 72 348,77 euros pour compenser l'investissement. Le résultat de fonctionnement s'élève à 581 437,25 euros.

➤ Vote Affectation du résultat : Unanimité.

- **BP Budget Général :**

N. FAULE : Vue d'ensemble de la section d'investissement.

Budget général - BP 2025 Vue d'ensemble section d'investissement			TOTAL Budget 2024 dont RAR 2023	RAR 2024	BP 2025 dont RAR 2024 & affectation résultat
DEPENSES			3 786 955,74	427 690,79	1 933 260,12
001		Déficit reporté	306 150,04		50 958,43
040		Opérations ordre budgétaire (écritures de cession)	-		
040		Travaux en régie	-		
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			200 000,00
041	23	Programmes d'investissement	-		200 000,00
1318			-		
192	192	Plus ou moins valeurs sur cessions immobilières	-		
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	415 800,00		440 000,00
165	165	Dépôts cautionnements	-		
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-		
23	23	Programmes d'investissement	1 610 403,50		614 610,90
21	21	Acquisitions (sans code programme)	-		
20418	A déduire au besoin	subv. Organisme public	-		
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 454 602,20	427 690,79	427 690,79
261	261	Titres de participation	-		
RECETTES			3 792 955,74	406 300,45	1 933 260,12
002		Excedent reporté	-		
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	190 265,00		150 000,00
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			200 000,00
024	Chap 21 (réalisations)	Opérations de cessions immobilières (prévision)	196 600,00		144 000,00
021		Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	23 735,00		-
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	200 000,00		192 500,00
10223		TLE - Taxe Locale d'Équipement	1 000,00		
10226	10226	Taxe d'aménagement	-		4 000,00
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	531 676,67		72 348,77
13	13	Subventions d'investissement	1 276 196,19		423 462,00
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 202 355,25	406 300,45	406 300,45
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	171 127,63		340 648,90

Monsieur le Maire va vous présenter nos programmes d'investissement pour 2025.

N. BOURDOUNE : Je tiens à vous informer que le projet Hestia n'apparaît plus dans les programmes d'investissement. Le montage juridique du dossier en est la raison. Nous avons travaillé avec la Préfecture pour optimiser au maximum le taux de subventions sur un projet de bail à réhabilitation, Hestia collectant les loyers pendant 40 ans après les travaux. Cette hypothèse a empêché la mobilisation du Fonds vert. Pour le recevoir, il faut déduire les loyers perçus pendant ces années. Lors d'échanges avec Madame FRANCHI, sous-préfète à l'époque, elle nous avait suggéré d'explorer la piste de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), subvention auprès de l'État pour 300 000 euros. Celle-ci a été un sujet de discussion avec l'actuel sous-préfet qui avait un doute sur l'éventualité de toucher de la DETR pour la reverser à un tiers. Il a sollicité l'administration centrale qui a tardé à répondre, le sujet étant complexe. Une première réponse était la constitution d'une SEM (Société d'Économie Mixte) entre la commune et HESTIA, procédure longue et complexe sans garantie de bénéficier de la DETR. Puis, le sous-préfet a eu une information de la possibilité de perception de DETR, là encore sans garantie. Le lendemain, il nous annonçait qu'avec le montage présenté, il y avait de fortes chances que nous ne puissions pas bénéficier de la DETR sur ce dossier très risqué.

Ne voulant prendre aucun risque et ne voulant pas nous priver de cette subvention de l'État, nous avons revu notre copie et apporté des modifications à certains programmes d'investissement, notamment des plans de financement de l'immeuble Place Saint-Jean et de l'internat rural.

Budget général Programmes d'investissement	TOTAL BP2024	RAR 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025
Programmes d'investissement courants	-				
Bois communaux	8 420,00	-	14 000,00		
Bâtiments communaux	128 903,26		65 000,00		
Aménagements terrains communaux (cimetière)	42 920,00		15 000,00		
Voirie communale	208 380,67		32 100,00		12 000,00
Achat de matériel	71 141,20	9 595,72	52 885,00		3 726,00
Fonds Façades	27 622,12	17 229,73	10 000,00		
Restauration et Achats d'œuvres	13 062,86	400,00	10 311,61		2 536,00
Achat de biens immobiliers	13 500,00	-			-
Programmes d'investissements en cours	-				
Eglise de Bethléem	1 335 571,17	320 144,02	384 000,00	154 168,70	280 000,00
Bâtiment rue du gd marché / Ilot de fraîcheur	134 120,50		16 800,00	71 676,09	11 200,00
Fonds de concours	-				
Programmation nouvelle cité scolaire	27 270,00				
Cuisine centrale	11 310,00				
Baignade Tambourinette	76 050,48	8 588,96	5 014,29		
Place des promenades	785 480,02	10 529,67	23 500,00	33 568,00	
Régie agricole communale	52 000,00	34 562,69	24 000,00	8 640,67	6 000,00
Internat rural	100 000,00		114 000,00		76 000,00
Aménagement traversée de Moulot	26 640,00	26 640,00			
Immeuble Place Saint-Jean_Sécurisation façade	-		48 000,00		32 000,00
TOTAL	3 065 005,70	427 690,79	814 610,90	406 300,45	423 462,00

- Bois communaux : Nous avons reçu le devis de l'ONF (Office National des Forêts).
- Bâtiments communaux : Reprise de toiture et étude de la terrasse du musée qui est fuyarde.
- Aménagement de terrains communaux : Reprise de 15 concessions au cimetière.
- Voirie communale : Rue de la Gravière et rue des Chèvres.
- Îlot de fraîcheur : Maîtrise d'œuvre chargée de travailler plus avant sur les hypothèses proposées. Après consultation, des chiffres plus affinés vous seront présentés à ce moment-là.
- Baignade de la Tambourinette : Régulation comptable d'une écriture de l'année 2024.
- Place des promenades : Solde du marché.
- Régie agricole communale : Achat de véhicule, de filets brise-vue et de ruchers à des fins pédagogiques et optimiser la fertilisation.
- Internat rural : Travaux de toiture, de chauffage. Le mobilier, la peinture et l'isolation sont prévus pour 2026.
- Immeuble Place Saint-Jean : Maîtrise d'œuvre.

Concernant la voirie, vous pourriez nous faire remarquer que le montant de 32 100 euros semble un peu faible. Je vous rappelle que la voirie n'est pas limitée uniquement à de l'investissement. Comme

vous le verrez dans la présentation de la section de fonctionnement, 50 000 euros seront consacrés pour l'achat de réfection de trottoirs, le goudron à froid dans le cadre des campagnes de point-à-temps, 7 660 euros sont inscrits à l'article 615 231 et 21 000 euros à l'article 615 232. Nous consacrons plus de 100 000 euros sur la voirie, auxquels nous pouvons rajouter une portion de voirie qui participera au programme de l'îlot de fraîcheur, une partie de la rue du Petit Marché devant être retraitée. L'engagement de la commune sur la voirie est beaucoup plus important que le seul programme d'investissement.

N. FAULE : Le total des programmes d'investissement s'élève à 814 810,90 euros. 614 610,90 euros sont inscrits dans la vue d'ensemble à la ligne 23 « Programmes d'investissement ». Les 814 810,90 sont en réalité fractionnés en deux. Nous avons les 614 610,90 de la ligne 23 « Programmes d'investissement » auxquels il faut rajouter les 200 000 euros de la ligne 041-23 « Programmes d'investissement ». Ce montant a été ajouté ailleurs, car lors de nos projections, nous envisageons 200 000 euros versés pour des avances sur commande. Cette somme va venir s'apurer avec le compte en recettes au 041-238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ». Il s'agit d'une simple histoire comptable.

Nous allons contracter un emprunt de 340 648,90 euros, inscrit au compte 1 641 « Emprunt et dettes assimilées ».

Je passe à la section de fonctionnement.

<i>Budget général - BP 2025</i> <i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		TOTAL Budget 2024	BP 2025
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 845 822,67	7 392 390,00
011	Charges à caractère général	2 319 250,00	2 246 360,00
012	Charges de personnel	4 082 000,00	3 895 000,00
014	Atténuation de charges	83 593,00	142 500,00
65	Autres charges de gestion courante	985 779,67	841 030,00
66	Charges financières	151 200,00	111 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	6 500,00
042	Opérations d'ordre	190 265,00	150 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'investissement	23 735,00	-
RECETTES DE L'EXERCICE		8 225 035,34	7 894 679,50
013	Atténuation de charges	111 000,00	168 000,00
70	Produits des services	733 900,00	593 350,00
73	Impôts et taxes	4 281 529,72	4 261 550,00
74	Dotations, participations	2 215 891,00	2 054 739,00
75	Autres prod. de gestion courante	166 000,00	220 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits spécifiques	-	15 603,25
79	Transferts de charges	-	-
042	Opérations d'ordre	17 500,00	-
002	Excédent reporté	699 214,62	581 437,25

011 : « Charges à caractère général » : L'objectif est de diminuer de façon rigoureuse ce budget.

012 : « Charges de personnel » : Baisse significative de ce poste

66 : « Charges financières » : Intérêts des emprunts.

Je vais vous détailler certains articles :

M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 319 250,00	2 246 360,00
60	Achats et variations des stocks	1 220 800,00	1 250 150,00
6 042	Achats de prestations de services	325 000,00	359 000,00
60 611	Eau	50 000,00	48 000,00
60 612	Energie, électricité	550 000,00	531 500,00
60 621	Combustibles	3 000,00	5 000,00
60 622	Carburant	49 800,00	38 500,00
60 623	Alimentation	21 000,00	20 000,00
60 628	Autres fournitures non stockées	-	
60 631	Fournitures d'entretien	24 000,00	24 000,00
60 632	Fournitures de petit équipement	121 000,00	120 000,00
60 633	Fournitures de voirie	24 500,00	50 000,00
60 636	Habillement et vêtements travail	16 000,00	21 000,00
6 064	Fournitures administratives	7 500,00	6 000,00
6 065	Livres / Disques	13 000,00	11 000,00
6 067	Fournitures scolaires	15 000,00	16 000,00
6 068	autres matières et fournitures	1 000,00	150,00
6 071	Achats de marchandises (compteurs)		
61	Services extérieurs	747 850,00	667 560,00
61 221	Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	10 000,00	8 500,00
61 228	Crédit-bail mobilier - Autres	-	
6 132	Locations immobilières	55 000,00	50 500,00
61 351	Locations mobilières - Matériel roulant	62 500,00	51 600,00
61 358	Locations mobilières - Autres	100 000,00	90 000,00
61 521	Terrains	90 000,00	104 500,00
615 221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	72 000,00	35 000,00
615 228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	-	
615 231	Entretien et réparations sur la voirie	12 300,00	7 660,00
615 232	Entretien et réparations sur les réseaux	18 550,00	21 000,00
61 524	Bois et Forêts	-	
61 551	Matériel roulant	55 000,00	51 000,00
61 558	Autres biens mobiliers	22 500,00	5 000,00
6 156	Maintenance	100 000,00	96 500,00
6 161	Primes assurances - Multirisques	143 000,00	132 000,00
6 168	Primes assurances - Autres		
617	Etudes & recherches	1 000,00	1 000,00
6 182	Abonnements, documentation générale ou technique	3 000,00	600,00
6 184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	12 700,00
6 188	Autres frais divers	-	

6 042 : « Achats de prestations de services » : Contrats RESO (Orchestre à l'école, location d'instruments), contrats DALKIA et une partie de la fête médiévale, entre autres.

60 612 : « Énergie, électricité » : Fermeture de certains bâtiments (salle polyvalente par exemple) en période de chauffe pour économiser le chauffage.

60 632 : « Fournitures de petit équipement » : Travail avec les services pour limiter les dépenses d'achat de petits matériels. L'exposition-concours « Féminismes » est incluse dans ce compte.

60 636 : « Habillement et vêtements de travail » : Les EPI (Équipements de Protection Individuelle) des agents seront revus et uniformisés afin d'être mieux protégés.

61 351 : « Locations mobilières – matériel roulant » : Location de la balayeuse.

61 521 : « Terrains » : Lutte contre les nuisibles, décorations de la ville, fleurissement, taillage et élagage.

N. BOURDOUNE : 615 232 : « Entretien et réparation des réseaux » : Avaloirs remis en état car fortement abîmés par le passage de camions et des camions poubelles qui roulent sur les trottoirs pour faciliter leur travail mais les avaloirs ne sont pas conçus pour supporter leur porter.

N. FAULE :

M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
62	Autres services extérieurs	251 600,00	228 650,00
	Indemnités cpble et régisseurs		
62 261	Honoraires - Médicaux et paramédicaux	500,00	250,00
62 268	Honoraires - Autres (conseils...)	91 000,00	60 100,00
6 227	Honoraires pour frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00
6 228	Honoraires divers (ex-animations culturelles)	2 000,00	2 000,00
6 231	Publicité : Annonces et insertions	3 000,00	5 000,00
6 232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	16 000,00
6 233	Foires et expositions	1 500,00	1 000,00
6 234			
6 236	Catalogues et imprimés	4 600,00	18 000,00
6 237	Publications	-	
6 238	Divers	-	
6 241	Transports divers	1 500,00	2 000,00
Aucun	Transports administratifs	-	
6 247	Transports collectifs du personnel	-	
6 248	Transports divers	-	
6 251	Voyages et déplacements	8 500,00	6 000,00
Aucun	Missions	-	
6 261	Frais d'affranchissement	15 000,00	14 000,00
6 262	Frais telecom	49 000,00	45 000,00
627	Services Bancaires et assimilés	1 000,00	1 300,00
6 281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	21 000,00
6 282	Frais de gardiennage (Bois et Forêts)	13 000,00	13 000,00
6 284	Redevances pour services rendus	22 000,00	22 000,00
6 288	Autres	-	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	99 000,00	100 000,00
63 512	Taxes foncières	84 500,00	75 000,00
63 513	Autres impôts locaux	-	
6 353	Impôts indirects	-	
6 354	Droits d'enregistrement et de timbre	-	
6 355	Taxes/ redevances sur les véhicules	-	
6 358	Autres droits	-	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Redevances spéciales)	14 500,00	25 000,00
	Autres impôts , taxes		
012	Charges de personnel	4 082 000,00	3 895 000,00
6 218	Autre personnel extérieur	65 000,00	50 000,00
6 332	Cotisations FNAL	12 500,00	10 000,00
6 336	Cotis CNFPT /centres de gest	65 000,00	70 000,00
Aucun	Personnel titulaire	-	
64 111	Rémunération principale	1 997 000,00	1 932 350,00
64 112	Supplément familial	31 000,00	
64 113	NBI	-	24 000,00
Aucun	Personnel titulaire - indemnité inflation	-	
64 118	Personnel titulaire - Autres indemnités	254 500,00	250 000,00
64 131	Personnel non titulaire - Rémunération	408 000,00	415 000,00
64 132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		3 500,00
Aucun	Personnel non titulaire - indemnité inflation	-	
64 138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	500,00	150,00
64 161	Contrats emplois jeunes	-	
Aucun	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	-	
64 168	Autres emplois aidés	11 000,00	
6 417	Contrat apprentissage	-	
6 451	Cotisations à l'URSSAF	439 500,00	400 000,00
6 453	Cotisations aux caisses de retraite	628 000,00	600 000,00
6 454	Cotisations aux ASSEDIC	15 000,00	15 000,00
6 455	Cotisations assurance du personnel	110 000,00	110 000,00
6 456	Versement FNC du suppl fam	5 000,00	3 500,00
6 474	Versements aux autres oeuvres sociales	-	
6 475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 500,00
6 478	Autres charges sociales diverses	29 000,00	
Aucun	Contributions fonds comp.CPA	-	
6 488	Autres charges	10 000,00	10 000,00

62 268 : « Honoraires – Autres (conseils...) » : Mission adressage La Poste, contrôle d'ouvrages d'art et commercial de la régie publicitaire.

6 232 : « Fêtes et cérémonies » : Feu d'artifice pour 5 500 euros.

6 236 : « Catalogues et imprimés » : Prestations d'infographiste et impressions des magazines.

63 512 : « Taxe foncière » : Diminution via le travail effectué par nos agents pour régulariser la situation concernant nos bâtiments et la cession de biens immobiliers.

012 : « Charges de personnels » : Diminution de notre masse salariale, estimée au plus juste. Des départs en retraite n'ont pas été remplacés, entraînant une réorganisation des services avec une évolution de missions pour certains agents.

N. BOURDOUNE : Le principe est de ne pas renouveler tous les agents partant à la retraite et de reconfigurer les missions de ceux qui restent afin d'absorber la charge de travail sans dégrader leurs conditions de travail. Nous interrogeons notre organisation en permanence afin de l'optimiser.

N. FAULE :

65 132 : « Prix (récompenses) » : Récompenses exposition « Féminismes » et descente bidon.

6 541 : « Admissions en non-valeur » : Conformément à la délibération 2022 – 119 du plan d'apurement des créances douteuses voté à l'unanimité.

65 561 : « Contribution aux organismes de regroupement » : L'éclairage public SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) et le réseau de chaleur.

M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
65	Autres charges de gestion courante	985 779,67	841 030,00
65 132	Prix (récompenses)	10 600,00	8 600,00
65 188	Divers - Autres		
65 211	Frais de scolarité		
65 311	Indemnités de fonction (élus)	115 000,00	109 000,00
65 312	Frais de mission (élus)	-	
65 313	Cotisations de retraite (élus)	5 000,00	5 000,00
65 315	Formation des élus	2 500,00	2 500,00
653 172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		
65 372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	-	
6 541	Admissions en non valeurs	6 000,00	20 000,00
6 542	Charges éteintes	5 100,00	1 000,00
Aucun	Aide sociale départ	-	
6 553	Service d'incendie (SDIS)	200 000,00	202 000,00
65 542	Compensation au titre de l'article L. 5217-13 du CGCT		
65 561	Contributions aux organismes de regroupement	86 544,67	70 900,00
6 558	Autres dépenses obligatoires	-	
65 568	Autres contributions	24 200,00	24 000,00
6 561	Participation aux organismes de regroupement		
Aucun	Autres organismes	-	
65 733	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Départements (FSL - Fonds Solidarité Localement)	-	
657 361	Collectivité de rattachement (Caisse des écoles)	1 800,00	1 800,00
65 736 212	CCAS	25 000,00	
657 363	CCAS	80 000,00	85 000,00
65 742	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (Associations)	12 000,00	-
65 748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations dont COS)	191 500,00	175 000,00
Aucun	Fonds de concours état	-	
Aucun	Fonds de concours org publics	-	
65 818	Redevances pour brevets & licences	40 000,00	13 450,00
65 821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	150 535,00	121 280,00
6 583	Intérêts moratoires	-	
65 888	Autres charges diverses	30 000,00	1 500,00
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	83 593,00	142 500,00
7 391 112	Degré taxe d'habitation logement vacants	36 337,00	18 000,00
Aucun	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	-	
Aucun		-	
739 221	Reversement FNGIR	-	
7 398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	-	
7 392 221	Fonds de péréquation (FPIC)	47 256,00	59 500,00
73 952	Fraction compensatoire de la CVAE		
7 498	Autres reversements sur dotations et participations	-	65 000,00
Aucun	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	-	
66	Charges financières	151 200,00	111 000,00
66 111	Intérêts des emprunts	111 200,00	98 000,00
66 112	ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	25 000,00	-
6 618	Intérêts des autres dettes	15 000,00	13 000,00
6 688	Autres charges financières	-	
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	6 500,00
		-	
Aucun	Subvention aux SPIC (Serv. Public Industriel et Commercial)	-	
Aucun	Autres charges exceptionnelles / opération de gestion	-	
Aucun	Charges sur exercices antérieurs	-	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 000,00	6 500,00
Aucun	Autres subvention exceptionnelle	-	
Aucun	autres charges exceptionnelles	3 000,00	
042	Opérations d'ordre entre sections		150 000,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	
6 761	Différences sur réalisations positives	-	
6 811	Dotation aux amortissements des immobilisations	190 265,00	150 000,00
68 126	Dotation aux amortissements des frais d'émission des emprunts	-	
6 815	Dotation aux amortissements et provisions	-	
6 817	Dotation et provision pour dépréciation des actifs circulants	-	
Aucun	Dotation aux provisions réglementées		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement section de fonctionnement vers section d'investissement	23 735,00	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 655 557,67	7 392 390,00

Je passe aux produits :

BUDGET GENERAL BP 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
70	Produits de gestion courante	733 900,00	593 350,00
7 018	Ventes de produits finis	47 000,00	40 000,00
7 022	Coupes de bois	67 400,00	70 000,00
7 023	Menus produits forestiers	1 500,00	1 500,00
70 311	Concessions dans le cimetière	9 000,00	6 000,00
70 312	Red.taxes funéraires	-	-
70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports	-	-
70 323	Redevance occup.dom.pub	10 000,00	12 500,00
7 035	Locations de droits chasse et pêche	3 000,00	3 000,00
7 062	Redevances et droits des services à caractère culturel	-	-
7 062	Redevances et droits des services culturels (Ecole d'Enseignement Artistique du Haut Nivernais Val d'Al - 314)	-	-
7 062	Redevances et droits des services culturels (Médiathèque - 313)	2 500,00	3 500,00
7 062	Redevances et droits des services culturels (Musée - 314)	15 000,00	14 000,00
7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (régie culturelle)	57 000,00	4 000,00
	Régie publicitaire		30 000,00
	Régie agricole		9 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (cinéma - 317)	140 000,00	150 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (piscine - 323)	16 000,00	27 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (camping - 02023)	87 000,00	87 000,00
7 067	Redevances et droits serv. périscolaires (cantine / garderie)	85 000,00	115 000,00
Aucun	Autres redevances	-	-
7 083	Locations diverses	500,00	350,00
70 841	Remboursement de frais par les budgets annexes (masse salariale)		9 000,00
70 848			
708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	158 000,00	11 500,00
70 878	Autres produits	35 000,00	
7 088	autres produits activités annexes	-	

7 018 : « Vente de produits finis » : Ventes de confiseries au cinéma et de la boutique du camping

7 022 : « Coupes de bois » : Estimation de l'ONF (Office National des Forêts).

70 841 : « Remboursement de frais par les budgets annexes (masse salariale) » : Concerne le Budget Transport.

708 722 : « Remboursement de frais par les budgets annexes » : Concerne les budgets annexes Eau et Transport.

Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
73	Impôts et taxes	4 281 529,72	4 261 550,00
73 111	Contributions directes (TFB -TFNB - CFE)	3 290 764,72	3 280 000,00
73 112	Cotisation sur Valeur Ajoutée Entreprises (CVAE)	-	-
73 113	Taxe sur Surfaces Commerciales (TASCOM)	32 554,00	38 000,00
73 114	Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux (IFER)	50 670,00	54 000,00
73 118			
7 318	Rôles supplémentaires (droits de places taxis)	3 000,00	550,00
73 221	Fonds national garantie individuelle de ressources (FNGIR)	552 187,00	552 000,00
732 221	Fonds péréquation fiscale	38 418,00	38 000,00
73 154	Droits de place	10 000,00	14 000,00
	Droits de stationnement	-	
7 338	Autres taxes	500,00	
7 352	Fraction compensatoire de CVAE	203 436,00	200 000,00
	Droits de licences débits boissons	-	
	Taxe de séjour	-	
73 123	Taxes additionnelles aux droits de mutation	100 000,00	85 000,00
738	Autres impôts et taxes	-	
Aucun	Autres taxes diverses	-	

Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
74	Dotations, subv. part.	2 215 891,00	2 054 739,00
74 111	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	510 486,00	540 000,00
741 128	Dotation Globale Forfaitaire : autre composante	331 507,00	331 000,00
741 121	DGF - Dotation de solidarité rurale	242 625,00	245 000,00
742	Dotation élu local	742,00	160,00
744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	12 570,00	5 000,00
Aucun	Dotation spéciale instituteurs	-	-
à décliner au	Dotation générale de décentralisation	-	-
74 711	Participation de l'Etat : contrat emploi jeunes	-	-
74 718	Participations de l'Etat - Autres	98 000,00	31 833,00
7 472	Participations de la Région BFC	23 350,00	20 000,00
7 473	Participations du Département de la Nièvre	25 000,00	25 000,00
74 748	Participation des autres communes	65 000,00	65 000,00
74 758	Participations des autres groupements	15 000,00	4 000,00
747 818	Participations d'autres organismes	90 000,00	102 746,00
747 888	Participations d'autres organismes - Autres (dt 2024 : sponsoring THE BLAZE)		-
Aucun	Autres participations TS familles	-	-
7 482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	-	-
748 311	Compensation des perte de bases d'imposition de la CET	62 000,00	
748 312	Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	281 331,00	280 000,00
Aucun	Dotation unique spécifique	-	
748 315	Compensation perte bases d'IFER	-	
74 832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE)	86 761,00	40 000,00
74 833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	334 519,00	65 000,00
74 834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	-	290 000,00
7 484	Dotation forfaitaire de recensement	-	
74 835	Etat - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	-	
74 836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	-	
7 485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	17 000,00	10 000,00
748 388	Autres attributions de péréquation et de compensation - Autres		
74 888	Autres attributions et participations - Autres	20 000,00	
013	Atténuations de charges	111 000,00	168 000,00
629	Rabais remise	-	
6 419	Rembt charges personnel	106 000,00	168 000,00
6 459	Rembt charges Sécurité Sociale	5 000,00	
648	Rbt fonds CPA	-	

74 111 et 741 128 : « DGF – Dotation Globale de Fonctionnement Forfaitaire »

748 315 : « Compensation de pertes » : Cette compensation s'est arrêtée l'année dernière, expliquant que la somme est à zéro.

Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	166 000,00	220 000,00
752	Revenus des immeubles	140 000,00	135 000,00
755	Dédits et pénalités perçues	5 000,00	
756	Libéralités reçues	-	
75 813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	-	
7 584	Recouv sur créances adm, non valeur	-	
7 588	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	-	75 000,00
75 888	Autres produits de gestion	21 000,00	10 000,00
77	Produits spécifiques	733 900,00	15 603,25
	Dédits et pénalités perçues	0	
	Libéralités reçues	0	
	recouv sur créances adm, non valeur	-	
	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	-	
	Produits sur exercice antérieur	-	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	17 500,00	15 603,25
775	Produits des cessions d'immobilisations		
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (= reprises de subventions)		
	Autres produits exceptionnels		
76	Produits financiers	-	
761	Produits de participations	-	
042	Opérations d'ordre	17 500,00	-
	Travaux en régie	-	
7 761	Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	-	
		-	
		-	
		-	
791	Transferts de charges de fonctionnement	-	
796	Transfert de charges financières	-	
	Résultat de fonctionnement reporté	699 214,62	581 437,25
ETTES DE FC TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-	7 894 679,50

Je vais maintenant vous présenter les ratios :

- 3 597 habitants (chiffres de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) au 1^{er} décembre 2024),
- Dépenses de fonctionnement : 2 153,09 euros par habitant,
- Produits des contributions directes : 921,60 euros par habitant,
- Recettes de fonctionnement : 2 153,09 euros par habitant,
- Dépenses d'équipement brut : 226,47 euros par habitant,
- Encours de la dette : 1 196,25 euros par habitant,
- DGF : 242,15 euros par habitant.

N. BOURDOUNE : Notre capacité de désendettement est à 8,5 ans, soit en dessous du seuil d'alerte qui est de 10 ans.

M. CARVOYEUR : Vous avez fait d'énormes efforts pour réduire les dépenses et je vous félicite. Mais l'achat de prestations de services enflé de façon régulière, passant de 325 000 à 359 000 euros. Dans un budget restreint, c'est un point que l'on doit pouvoir réguler. Quelle est l'origine de cette augmentation importante ?

N. FAULE : L'article 6 042 regroupe les contrats RESO (école de musique), Dalkia ainsi que la fête médiévale et d'autres projets culturels de l'année.

M. CARVOYEUR : N'y a-t-il pas moyen de baisser ces dépenses ?

N. BOURDOUNE : La fête médiévale ayant lieu tous les 2 ans, cela baissera l'an prochain. Nous arrivons également au terme du contrat avec Dalkia, qui assure l'entretien de l'intégralité de notre parc de chauffage. Une nouvelle consultation aura lieu avec de nouvelles négociations pour obtenir une prestation moins onéreuse. Chaque négociation est l'occasion pour nous de réduire la voilure.

O. MAILLARD : Comme vous l'aviez indiqué lors du précédent Conseil municipal, vous avez privilégié la section de fonctionnement. Cela se reflète sur l'état général de la ville, le centre-ville et les quartiers qui sont de plus en plus délaissés. C'est normal avec seulement 814 690 euros de programme d'investissement sur un budget de 8 000 000 d'euros et les subventions allouées.

Au cours de ce mandat, notamment lors de l'euphorie des petites villes de demain, vous parliez d'une cité scolaire, d'une cuisine centrale, de la traversée de Moulot, d'un cinéma. Je ne vois aucune somme affectée à ces projets. Par comparaison, nous avons plus d'achat de matériel que de réfections de voirie communale. Vous avez parfaitement connaissance de son état. La voirie, donc les routes et les trottoirs servent aux Clamecycois et à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

De plus, vous avez pour projet de contracter un prêt de 367 369 euros pour financer ces travaux. Je vous propose de diminuer des dépenses de fonctionnement pour éviter ce nouvel endettement. La dette par habitant, calculée avec ce prêt, est de 1 201 euros. Vous avez volontairement fait le choix de délaisser l'investissement. Pourtant, investir c'est anticiper l'avenir.

N. FAULE : Le montant du prêt est de 340 648,90 euros.

Moulot n'est pas laissé de côté. Cela va sortir, mais il faut laisser le temps des négociations. Nous avons eu une réunion avec les habitants de Moulot où le projet leur a été présenté. Nous avançons, nous y travaillons et nous ne l'oublions pas.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, la voirie n'est pas uniquement concernée par l'investissement, mais est aussi présente en fonctionnement. Nous avons également l'îlot de fraîcheur avec la réfection des rues autour de celui-ci.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une question de sincérité budgétaire. Nous n'allons pas inscrire des sommes aléatoires dans des projets qui ne sont pas encore enclenchés. Cela ne signifie pas que les projets ne vont pas se réaliser ou sont abandonnés. Des discussions, tractations sont en cours et des plans de financement théoriques sont en cours de réalisation.

Concernant la traversée de Moulot, la Nationale 151 est actuellement interdite à la circulation des poids lourds. Le flux est en partie dévié sur la Départementale qui traverse Moulot. Une nouvelle réunion organisée par l'État sur ce sujet se tiendra la semaine prochaine. Malgré les interdictions provisoires, il semblerait que la Nationale ait encore bougé. Cela signifierait donc une prolongation de l'interdiction. Des discussions avec l'État et le Département auront lieu, car ces flux déplacés sur d'autres voies dégradent fortement la Départementale pour l'axe Clamecy/Corvol/Varzy et il s'agit d'un sujet que nous devons traiter avec l'État et le Département.

Nous avons également le projet Rousseau qui va venir à Clamecy. Il y a donc des projets qui se réalisent. Pour le cinéma, des discussions sont en cours avec le propriétaire de la parcelle pressentie. Si tout va bien, les sommes pour l'achat de cette parcelle seront inscrites lors du Budget Supplémentaire ou lors d'une Décision Modificative un peu plus tôt. Le projet avance bien, le plan de financement est consolidé.

Au fil des Conseils Municipaux, nous faisons en sorte d'optimiser le plan de financement d'un projet. Nous n'engageons pas de projet sans obtenir un taux de 80 % de subvention, ce qui est souligné par d'autres collectivités qui ne consacrent pas autant de temps à l'optimisation de leurs plans de financements.

Nous sommes sur une gestion prudente et sincère. Nous ne sommes pas magiciens et nous ne savons pas faire d'injonctions paradoxales. Vous ne pouvez pas nous dire « vous empruntez trop » et « vous n'investissez pas assez » dans le même temps. L'investissement est en grande partie réalisé par de l'emprunt. Nous gérons du mieux possible la réalité financière de la commune et de notre capacité d'emprunt. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes à 8,5 ans de capacité de désendettement pour l'extinction, ce qui est raisonnable selon les différents indicateurs. Nous réalisons une gestion en bon père de famille. À une époque, Clamecy empruntait 500 000 euros tous les ans. Là, nous choisissons d'emprunter moins mais en réalisant des projets qui restent très ambitieux.

O. MAILLARD : Je rappelle que la section de fonctionnement est équilibrée par le résultat de clôture, permettant de dégager un excédent d'environ 200 000 euros. Précisons que l'inflation sera de 2 % environ, générant des recettes supplémentaires. Pourtant, nous n'avons aucun virement à la section d'investissement. Les charges générales s'élèvent à 2 246 360 euros, soit environ 625 euros par habitant. Les charges de personnel restent le poste le plus important, environ 4 000 000 euros avec le personnel de la navette. Le plus important est le rendu à la population de Clamecy, soit la qualité du service public. La charge de personnel est de 1 107 euros par habitant. Sur les recettes, je note une diminution des dotations et des taxes. Est-ce une anticipation d'une diminution de la population ? Ce budget correspond à ceux des années précédentes. Le fonctionnement est disproportionné par rapport à la section d'investissement à un moment où il faudra bien un rééquilibrage de ces deux sections. Je vais passer à la navette.

N. BOURDOUNE : Nous ne sommes pas encore au budget Transports. Je réitère la question de Madame FAULE, avez-vous une question ?

O. MAILLARD : Non, je n'ai pas de question. Il s'agit de mes remarques par rapport aux documents que vous nous avez envoyés.

N. BOURDOUNE : Concernant le 012, nous sommes en dessous des 4 000 000 d'euros.

Pour en revenir à l'investissement, la caractéristique de cette ville est son niveau de services avec des charges de centralité. Comme dit à plusieurs reprises, nous les assumons seuls. Cependant, je n' imagine pas que l'on puisse vouloir dégrader ce niveau de services, d'où les mesures de rigueur que nous nous imposons et que nous imposons également aux différents services afin de limiter nos dépenses.

Pour les recettes de fonctionnement, nous n'avons pas encore reçu les notifications de l'État. Nous sommes donc particulièrement prudents avec une hypothèse basse et nous pouvons nous attendre à de bonnes nouvelles. Des cessions sont en cours et viendront consolider le montant de l'investissement. Je précise également que voter un emprunt ne signifie pas pour autant que nous empruntons la totalité de la somme inscrite.

La présentation d'un budget est une démarche de sincérité, mais reste une projection. Nous effectuons suffisamment de Décisions Modificatives et d'un Budget Supplémentaire car notre projection n'est pas le reflet absolu de la réalité.

Mais ne vous inquiétez pas Mme MAILLARD, le lourd bateau qu'est la commune est parfaitement gouverné avec des marins et des matelots affûtés qui maîtrisent parfaitement l'exercice. Nous aurions

pu être inquiets par les différentes crises (crise de la COVID, crise de l'énergie), mais nous avons toujours su déjouer les récifs et faire preuve d'imagination afin d'éviter le naufrage. La situation est plutôt saine et j'en suis satisfait. Nous entendons bien voguer pendant encore de nombreuses années.

➤ Vote BP Budget Général : Unanimité (2 abstentions).

- **Vote des taux de fiscalité directe locale :**

N. FAULE : Depuis 2021, la ville de Clamecy ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achève en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi que par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

En 2025, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité.

TAXES	2024	PROPOSITION 2025
FONCIER BATI (TFPB)	44,79 %	44,79 %
FONCIER NON BATI (TFPNB)	72,44 %	72,44 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	24,97 %	24,97 %

O. MAILLARD : Il convient de réfléchir à l'attractivité de la commune. La fiscalité est forte. Les revenus collectés sont de 3 280 000 euros et va à l'encontre du pouvoir d'achat des Clamecycois avec une inflation forte ces trois dernières années. Maintenir une telle fiscalité ne va-t-elle pas à l'encontre de l'attractivité ? Nous avons déjà d'autres augmentations fiscales de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) entre autres la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), la taxe d'assainissement que votre majorité et vous-même avez voté sans discussion. Si vous défendez le pouvoir d'achat des Clamecycois et l'attractivité de la ville, baissez à nouveau les taux.

N. BOURDOUNE : Nous sommes en Conseil Municipal et non en Conseil Communautaire. Nous traitons les affaires de la commune.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat des habitants, nous sommes totalement cohérents avec les engagements de la commune. Nous avons baissé les impôts de cinq points la première année et nous nous sommes engagés à ne jamais les augmenter. Nous tenons ces promesses.

Depuis 2023, plus personne ne paie de taxe d'habitation, ce qui est une charge en moins pour les propriétaires qui n'a pas été compensée par une augmentation d'autre impôt.

C'est le mal français de vouloir plus de services publics tout en ne voulant pas payer les impôts qui servent à les financer. Dans les faits, il y a une baisse de la pression fiscale des propriétaires sur cette commune. Pour notre part, nous ne portons aucun coût supplémentaire au pouvoir d'achat des habitants.

M. CARVOYEUR : Il n'y a pas de baisse de la pression fiscale, puisque la base augmente depuis plusieurs années.

N. BOURDOUNE : Nous ne décidons pas de cette hausse.

M. CARVOYEUR : Je le sais. Nous aurions peut-être pu compenser une partie de hausse par une baisse de la pression, ce qui aurait pu maintenir une charge sur les propriétaires moins élevée. Depuis la séparation des factures d'eau et d'assainissement, la facture d'assainissement n'est réglée que par les propriétaires. C'est une charge supplémentaire pour les propriétaires par rapport aux locataires puisqu'ils paient la part qui, auparavant, était réglée par les locataires.

N. BOURDOUNE : Mais nous avons diminué le prix de l'eau.

M. CARVOYEUR : C'est un calcul à faire, mais il y a une légère augmentation de la pression fiscale. Nous sommes l'une des trois premières villes de la Nièvre dans ce domaine. Si nous pouvions faire un petit effort pour compenser cette augmentation de la base. Ce n'est peut-être pas possible dans les comptes, mais cela pourrait inciter les gens à acheter à Clamecy.

N. BOURDOUNE : Beaucoup de transactions ont lieu à Clamecy en ce moment, ce qui est bon signe. Je vais aussi vous raconter une petite anecdote. Lorsque nous avons décidé de baisser les taux il y a cinq ans, un sénateur socialiste m'a vertement dit que cela ne se faisait pas, puisque cela appauvrit la collectivité selon lui. Je considérais, comme vous, que la pression fiscale était trop importante et j'avais cette ambition de politique très rigoureuse sans dépense superflue. Nous avons donc souhaité baisser la fiscalité. Malheureusement, nous ne pouvons pas le faire tous les ans. Il y a également une réalité des coûts de fonctionnement. Nous baissons la masse salariale dans un contexte où certaines charges obligatoires sont votées par l'État (augmentation des bases de la fiscalité, de la valeur du point, régimes complémentaires mis en place) qui ont un coût pour la collectivité. Beaucoup de communes ont dû augmenter leurs taux de manière importante. Ce n'est pas notre cas. J'imagine qu'il y a un consensus et nous voterons ces taux car il n'y a pas d'augmentation de ces derniers même si, effectivement, nous ne les baissions pas non plus.

I. CUIDAD-KADI : Il me semble que les locataires payent l'assainissement.

M. CARVOYEUR : L'assainissement est maintenant à la charge des propriétaires puisque l'assainissement est envoyé directement sur la taxe foncière.

I. CUIDAD-KADI : De nombreuses factures sont revenues pour l'assainissement et il y avait de nombreux locataires dans le lot. Je suis donc surprise de votre remarque.

M. CARVOYEUR : J'ai un exemple. Une facture nous a été envoyée au magasin alors qu'elle est adressée au propriétaire. La facture n'était donc pas valide. Le SGC (Service de Gestion Comptable) est chargé du recouvrement pour l'eau et l'assainissement. Je les ai contactés et ils m'ont informé qu'ils n'avaient que les propriétaires en référence. C'est au propriétaire de faire payer le locataire. Vous êtes donc prêts à augmenter les loyers des locataires qui sont déjà en difficulté. Je confirme que la taxe est envoyée aux propriétaires par le SGC de Cosne.

N. BOURDOUNE : Pour conclure, j'espère que le locataire va se mettre d'accord avec le propriétaire.

M. CARVOYEUR : C'est une interrogation à avoir, car c'est une charge supplémentaire. Beaucoup de propriétaires ont reçu la première partie. Le problème est apparu depuis la séparation des factures d'eau et d'assainissement.

I. CUIDAD-KADI : C'est au propriétaire de demander au locataire.

N. BOURDOUNE : Nous pourrions probablement aborder ce un sujet lors d'un prochain Conseil communautaire, puisque l'on parle de l'assainissement. Je vous propose de passer au vote des taux.

➤ Vote des taux : Unanimité (2 abstentions).

- **Budget Annexe Eau :**

N. FAULE :

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>		TOTAL Budget 2024	BP 2025
DEPENSES		281 720,70	124 200,00
001	Déficit reporté	33 020,70	-
040	Subv inscrites cpte de résultat	23 200,00	23 200,00
16	Remboursement capital	104 500,00	101 000,00
20	Etude	-	-
23	Programmes travaux	121 000,00	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		281 720,70	124 200,00
002	Excedent reporté	-	-
10222	FCTVA	-	-
1068	Affectation résultat	33 020,70	-
13	Subventions	-	-
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00
040	Dotation amortissement	104 000,00	104 000,00
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	142 761,00	18 261,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	BP 2025
001	Déficit antérieur reporté	33 020,70	-	-
10	Apports, dotations et réserves	33 020,70		
040	Subventions d'investissement	30 000,00	- 6 800,00	23 200,00
1391	Subvention d'invest. insc au compte de résultat	30 000,00	- 6 800,00	23 200,00
14	Prov. réglem. et amortis. dérogatoires			
15	Prov. pour risques et charges			
16	16 Emprunts et dettes assimilées	104 500,00	-	101 000,00
1641	Emprunts CDC	104 500,00		101 000,00
	Intérêts capitalisés			
1687	Autres dettes			
1688	Intérêts courus			
20	Immobilisations incorporelles			-
203	frs études et recherches			
21	Immobilisations corporelles			-
211	Terrains			
212	Agencements et aménagements de terrains			
213	Constructions			
214	Constructions sur sol d'autrui			
215	Instal tech. matériel et outillage industriels			
21561	Travaux divers			
22	Immobilisations mises en concession			
23	Immobilisations en cours	100 000,00	21 000,00	-
2312	Terrains			
2313	unité de traitement (bâtiment)			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	100 000,00	21 000,00	
	traitement de l'eau (canalisations)			
2318	Autres immobilisations corporelles			
238	Avanc. et acompt. versés sur com. d'immob.			
26	Particip. et créances rattachées à des part.			
27	Autres immo financières			
29	Provis. pour dépréc. des immobilisations			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis. pour dépréc. des comptes de tiers			
59	Provis. pour dépréci. des comptes financ.			
040	Opérations patrimoniales			
003	Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES		267 520,70	14 200,00	124 200,00

1 391 : « Subvention d'investissement inscrite cpte de résultat » : Amortissements sur des dépenses d'investissement.

1 641 : « Emprunt CDC » : Remboursement de l'emprunt.

BP 2025 RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	BP 2025
002	Excédent antérieur reporté			
10	Apports, dotations et réserves	33 020,70	-	-
10222	FCTVA			
106	Réserves			
1068	Résultat affecté	33 020,70		
13	Subventions d'investissement		-	-
131	Subventions d'équipement			
13111	AESN			
14	Prov. réglem. et amortis. Dérog			
15	Provisions pour risques et charges	-		
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
164	Avance agence de l'eau			
1641	Emprunt			
20	Immobilisations corporelles			
27	Autres immo financières	1 939,00	-	1 939,00
2763	Créances s/collectivités publiques	1 939,00		1 939,00
040	OPERATIONS PATRIMONIALES			
28	Amortissements des immob.	104 000,00	-	104 000,00
2808	Agencements et aménagements des terrains			
28128	Agencements et aménagements des terrains			
2812				
2813	Constructions			43 000,00
28031	Constructions sur sol d'autrui			9 000,00
28156	Instal tech. matériel et outillage industriel			52 000,00
28158	Matériel spécifique d'exploitation			
2817	Matériel spécifique d'exploitation			
2818	Autres immobilisations			
021	Autofinancement complém. de la section d'Inv.	128 561,00	14 200,00	18 261,00
TOTAL DES RECETTES		267 520,70	14 200,00	124 200,00

2 763 : « Créances sur collectivité publique » : Quote-part de Ouagne pour le remboursement de l'emprunt de l'usine de traitement.

021 : « Prélèvement de la section de fonctionnement » : Pour compléter les recettes d'investissement.

Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement	TOTAL Budget 2024	BP 2025
DEPENSES DE L'EXERCICE	613 832,00	552 141,00
011 Charges à caractère général	79 436,00	96 345,00
012 Charges de personnel	53 500,00	60 600,00
65 Autres charges de gestion courante	205,00	205,00
66 Charges financières	51 500,00	34 000,00
67 Charges exceptionnelles	182 430,00	238 730,00
042 opérations d'ordre	104 000,00	104 000,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investissement	142 761,00	18 261,00
RECETTES DE L'EXERCICE	836 317,53	599 900,00
70 Produit de la surtaxe	220 275,00	215 275,00
73 Impôts et taxes	-	-
74 Dotations, participations	292 858,00	361 425,00
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	23 200,00	23 200,00
002 Excédent reporté	299 984,53	-

BP 2025
Budget Annexe EAU - Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	79 436,00	96 345,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	3 700,00	4 200,00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	200,00	250,00
6064	Fournitures administratives	50,00	50,00
6066	Carburants	600,00	550,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	
611	Sous-traitance générale	-	
612	Redevances de crédit-bail	4 150,00	5 580,00
613	Locations	-	
615	Entretien matériel roulant	-	
6155	Entretien et réparations	200,00	200,00
616	Primes d'assurances	850,00	850,00
617	Etudes et recherches	58 550,00	74 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 326,00	9 215,00
625	frais de déplacements missions et réceptions	100,00	300,00
626	Frais postaux et télécom	300,00	300,00
627		-	
628	Divers	210,00	150,00
6288	Autres	-	700,00
012	Charges de personnel	53 500,00	60 600,00
621	personnel extérieur	-	
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	-	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	-	1 300,00
6410	Rémunérations principale	36 000,00	40 000,00
6450	Charges de sécurité sociale	15 500,00	17 000,00
6459	cotisations assedic	-	
647	Versements aux organismes sociaux (COS)	1 000,00	1 100,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	205,00	205,00
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	200,00	200,00
65888	Autres	5,00	5,00
66	Charges financières	51 500,00	34 000,00
66111	Intérêts des emprunts	39 000,00	34 000,00
66112	ICNE - Intérêts Courus Non Echus	12 500,00	-
67	Charges exceptionnelles	182 430,00	238 730,00
671		146 030,00	147 330,00
6743		36 400,00	39 400,00
		15 000,00	15 000,00
			37 000,00
042	Opérations d'ordre de section à section	104 000,00	104 000,00
6811	Dotations amortissements	104 000,00	104 000,00
	Sous-total Dépenses de fonctionnement	471 071,00	533 880,00
22	Dépenses imprévues	-	
023	Autofinancement (virement de section de la fonctionnement vers la section d'investissement)	142 761,00	18 261,00
	TOTAL DES DEPENSES	613 832,00	552 141,00

617 : « Études et recherches » : Analyses d'eau, études filières des produits azotés.

622 : « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » : Contrôles des PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Ce sont des aides aux agriculteurs qui ont adhéré à un programme d'agriculture diminuant l'usage des pesticides afin de protéger notre eau.

N. BOURDOUNE : L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) rémunère les agriculteurs pour cultiver de manière vertueuse en diminuant l'utilisation de pesticides, notamment dans les périmètres autour des captages Grenelle de Clamecy (Le Foulon et La Fontainerie) et le captage de Brinon-sur-Beuvron.

N. FAULE : 012 : « Charges de personnel » : Rémunération de l'animateur agroenvironnemental et du stagiaire.

671 : PSE de 2021 pour 147 330, PSE de 2022 pour 39 400, PSE de 2023 : 15 000 et PSE de 2024 pour 37 000.

BUDGET GENERAL
BP 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2024	BP 2025
70	Produits de gestion courante	733 900,00	593 350,00
7 018	Ventes de produits finis	47 000,00	40 000,00
7 022	Coupes de bois	67 400,00	70 000,00
7 023	Menus produits forestiers	1 500,00	1 500,00
70 311	Concessions dans le cimetière	9 000,00	6 000,00
70 312	Red.taxes funéraires	-	-
70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports	-	-
70 323	Redevance occup.dom.pub	10 000,00	12 500,00
7 035	Locations de droits chasse et pêche	3 000,00	3 000,00
7 062	Redevances et droits des services à caractère culturel	-	-
7 062	Redevances et droits des services culturels (Ecole d'Enseignement Artistique du Haut Nivernais Val de Saône - 314)	-	-
7 062	Redevances et droits des services culturels (Médiathèque - 313)	2 500,00	3 500,00
7 062	Redevances et droits des services culturels (Musée - 314)	15 000,00	14 000,00
7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (régie culturelle)	57 000,00	4 000,00
	Régie publicitaire		30 000,00
	Régie agricole		9 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (cinéma - 317)	140 000,00	150 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (piscine - 323)	16 000,00	27 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (camping - 02023)	87 000,00	87 000,00
7 067	Redevances et droits serv. périscolaires (cantine / garderie)	85 000,00	115 000,00
Aucun	Autres redevances	-	-
7 083	Locations diverses	500,00	350,00
70 841	Remboursement de frais par les budgets annexes (masse salariale)		9 000,00
70 848			
708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	158 000,00	11 500,00
70 878	Autres produits	35 000,00	
7 088	autres produits activités annexes	-	

70 128 : « Autres taxes et redevances » : Vente d'eau.

74 : Subventions de l'AESN aux différents programmes.

N. BOURDOUNE : Les subventions sont calculées au prorata du nombre d'abonnés.

Nous pouvons constater que le programme de travaux est vide. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de travaux. Nous l'avons indiqué récemment, des travaux d'importance auront lieu pour changer une canalisation sur 1,1 kilomètre en direction de Sembert le Bas car il y a un problème de CVM (chlorure de vinyle monomère). Nous sommes en train d'organiser avec l'AESN une distribution de packs d'eau pour les personnes concernées au-delà de cette restauration. Il y aurait en réalité cinq kilomètres de canalisation à changer mais cela ne concerne qu'une seule maison. Il est possible d'utiliser cette eau pour se laver, pour cuisiner si on le souhaite à condition de la chauffer à 80°C minimum. Nous avons cette obligation de l'eau et Véolia a livré une palette d'eau à ces personnes après un calcul de leur consommation estimée sur un an. Cette palette leur sera facturée au prix du m³ d'eau que nous pratiquons.

Ce changement de canalisation a été négocié dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) et n'apparaît pas dans les investissements.

➤ Vote BP Budget annexe Eau : Unanimité.

- **Budget annexe Transport : Reprise anticipée du résultat :**

N. FAULE : Le résultat inscrit apparaîtra dans la vue d'ensemble.

	RESULTAT CA 2023 Cumul au 31/12	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-00 €		14 235,00 €	-00 € -00 €	-00 €	14 235,00 €
FONCT	-00 €	-00 €	-00 €			-00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						-00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						-00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						-00 €
Total affecté au c/ 1068 :						-00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

O. MAILLARD : Une question concernant les chiffres et l'utilisation de cette navette. La Région n'attribue que 14 000 € pour le fonctionnement et a décidé d'une gratuité.

N. FAULE : Nous sommes sur le vote de la reprise anticipée du résultat. Vous aurez probablement la réponse à votre question lors de la présentation du BP.

➤ Vote Reprise anticipée résultat Budget annexe Transport : Unanimité.

- **Budget Primitif : Budget annexe Transport :**

N. FAULE :

Vue d'ensemble d'investissement		BP 2024	BP 2025
DEPENSES		-	298 000,00
001	Déficit reporté	-	-
1641	Emprunt	-	-
40	Opérations d'ordre	-	-
21/23	Programmes d'investissement	-	298 000,00
RECETTES		14 235,00	298 000,00
002	Excédent reporté	-	14 235,00
021	Virement section fonctionnement		
1068	Excédent de fonctionnement / Affectation du résultat	-	-
13	Subventions d'équipement	-	211 341,30
1641	Emprunt		72 423,70
040	Opérations d'ordre - Amortissements des immobilisations	14 235,00	-

21/23 : « Programmes d'investissement » : Navette électrique, les totems et les bornes électriques.

002 : « Excédent reporté » : Reprise anticipée du résultat.

13 : « Subventions d'équipement » : Subventions du Contrat de Territoire (14 709 euros) et Fonds Vert (36,6 %)

N. BOURDOUNE : Comme vous pourrez les constater, Madame MAILLARD, nous sommes très bien subventionnés. Nous avons du Fonds Vert (État) et du Contrat de Territoire. Il s'agit d'un reliquat de la Tranche 2 de l'église Notre-Dame de Bethléem. Le Département nous avait attribué 100 000 euros mais, du fait d'un très bon taux de subvention, nous n'avons pas pu tout dépenser. Il nous restait 14 000 euros à réattribuer sur d'autres projets structurants pour le territoire, ce qui est le cas de cette navette. Nous avons également le soutien de la Région sur ce programme d'investissement.

Ce programme est ambitieux pour l'attractivité du territoire. Nous sommes sur une logique de sortir du tout voiture pour les déplacements, de rapprocher les habitants des quartiers périphériques du centre-ville, de permettre aux extérieurs d'utiliser les parkings périphériques pour se rendre au centre-ville. Cette démarche permet de soutenir le commerce de cœur de ville, les gens y faisant leurs courses. Nous avons adapté le parcours de la navette en allant jusqu'au cimetière ainsi que les horaires par rapport aux arrivées et départs des trains afin de désengorger les trottoirs d'un flux piétonnier. Nous avons souhaité coconstruire ce dispositif avec les habitants, ainsi que de nombreux débats entre élus. Nous avons effectué une phase d'expérimentation. Nous avons comptabilisé la fréquentation et constaté une augmentation constante. Les gens utilisent ce service qui devient également un lieu de convivialité, puisque les gens se rencontrent et discutent.

J'affirme aussi que ce dispositif amène les gens des quartiers périphériques en cœur de ville et pas pour les emmener en zone commerciale.

Si on amenait ces habitants systématiquement vers Auchan ou Leclerc, des commerces en souffrirait. Comme il s'agit d'argent public, il n'est pas question de mettre en difficulté des commerces qui participent au dynamisme et à l'attractivité du cœur de ville.

M. CARVOYEUR : On comptabilise les fréquentations. Il serait intéressant qu'au bout de six mois ou d'un an de les rapporter au coût, afin de connaître le coût par habitant. C'est une question pour connaître l'évolution et savoir si le nombre de passagers est en augmentation.

N. BOURDOUNE : On peut l'imaginer. Il faut définir si l'on est sur du coût réel ou sur du coût tout court. Avec le niveau de subvention, le coût réel pour la commune diminue.

M. CARVOYEUR : Nous pourrions alors bénéficier de subventions supplémentaires. Je pense par exemple au Fonds Vert.

N. BOURDOUNE : Cela a été anticipé et même les batteries sont subventionnées. Des navettes électriques ont été testées par les Services Techniques. Une consultation aura quand même lieu, puisque nous sommes sur des montants importants. Le délai de livraison est de cinq mois. Les retours de test semblent adaptés. Les véhicules sont plus souples à conduire et confortables que les dispositifs thermiques que nous avons actuellement. Si tout va bien, nous aurons une navette électrique et gratuite à l'automne.

O. MAILLARD : Je vais reposer ma question si vous voulez y répondre. Il serait particulièrement intéressant de connaître les chiffres d'utilisation de ce service. La Région n'attribue que 14 000 euros pour le fonctionnement et décide d'une gratuité pour tous par le biais d'une convention.

N. BOURDOUNE : Nous votons uniquement les budgets d'investissement et de fonctionnement. La transparence ne nous fait pas peur. Nous pouvons transmettre ces éléments par le bulletin municipal avant la fin de la mandature et que chacun soit informé des coûts que créent et coûtent ce service.

N. FAULE : Je continue avec la section de fonctionnement.

Vue d'ensemble de fonctionnement		BP2024	BP 2025
DEPENSES		159 785,00	135 280,00
011	Charges à caractère général	65 550,00	51 280,00
012	Charges de personnel	80 000,00	84 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	-
68	Amortissements	14 235,00	-
023	Virement section d'investissement		
RECETTES		159 785,00	135 280,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	159 785,00	135 280,00
002	Excédent cumulé		-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 550,00	51 280,00
60 - Achat et variation des stocks	11 500,00	8 500,00
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements		
6021 - Matières consommables		
60211 Achat de carburant		
60213 Achat de lubrifiant		
60214 Achat de pneumatique		
60215 Achat de pièces de rechange		
6022 - Fournitures consommables		
60221 Combustibles		
60222 Produits d'entretien		
60223 Fournitures d'atelier et d'usine		
60224 Fournitures de magasin		
60225 Fourniture de bureau		
60227 Titres de transport		
606 - Achats non stockés de matière et fournitures		
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)		
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement		500,00
6064 Fournitures administratives		
6066 Carburants	11 500,00	8 000,00
6068 Autres matières et fournitures		
61 - Services extérieurs	53 500,00	42 780,00
612 - redevances de crédit-bail		
6122 Crédit-bail mobilier	44 000,00	29 280,00
6125 Crédit-bail immobilier		
615 - Entretien et réparations		
61551 Matériel roulant	3 000,00	7 000,00
61558 Autres biens mobiliers		
616 - Primes d'assurances		
6161 Multirisques	6 500,00	6 500,00
6168 Autres		
62 Autres services extérieurs	550,00	
623 - Publicité, publications, relations publiques		
6236 Catalogues et imprimés	200,00	400,00
6237 Publications	200,00	
6238 Divers		
625 - Déplacements, missions et réceptions		
6251 Voyages et déplacements		
626 - Frais postaux et de télécommunications		
6262 Frais de télécommunications	150,00	150,00
012 (64) - CHARGES DE PERSONNEL	80 000,00	84 000,00
641 - Rémunérations du personnel	50 000,00	56 000,00
6411 Salaires, appointements, commissions de base		
6412 Congés payés		
6413 Primes et gratifications	50 000,00	56 000,00
6414 Indemnités et avantages divers		
6415 Supplément familial		
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 000,00	28 000,00
6451 Cotisations à l'URSSAF		
6452 Cotisations aux mutuelles	30 000,00	25 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraites		
6454 Cotisations aux ASSEDIC		
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux		3 000,00
6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance		
647 - Autres charges sociales		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	14 235,00	-
681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation		
6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	14 235,00	
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		
023 - Virement section d'investissement		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	159 785,00	135 280,00

6 066 : « Carburants » : 8 000 euros jusqu'à la réception de la navette électrique.

012 (64) : « Charges de personnel » : Salaires, charges et COS (Comité des Œuvres Sociales).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	159 785,00	135 280,00
747 - Subventions et participations des collectivités territoriales		
7472 Régions	16 650,00	14 000,00
7474 Communes	143 135,00	121 280,00
002 Résultat de fonctionnement cumulé		-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	159 785,00	135 280,00

➤ Vote BP Budget annexe Transport : Unanimité.

- **Tarifs camping :**

N. FAULE : Il est proposé les tarifs suivants pour le camping :

- 1 € pour le chargement des téléphones portables ;
- 2 € pour le chargement des batteries de vélo ou externes.

Des clients venaient à l'accueil pour recharger leurs appareils, ce qui constitue une responsabilité pour les gérants.

➤ Vote Tarifs camping : Unanimité.

- **Instruction des autorisations et actes d'urbanisme : Avenant n° 2 à la convention entre Nièvre Ingénierie et la commune de Clamecy :**

R. GATEAU : Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'agence technique départementale Nièvre Ingénierie assure l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information et des autorisations de publicité.

Afin d'harmoniser les tarifs avec les autres Agences Techniques Départementales de France, le Conseil d'administration de Nièvre Ingénierie a voté une nouvelle grille tarifaire prévoyant une augmentation de 5 %, le forfait annuel par habitant étant maintenu à 1,65 €.

Types de dossier	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Permis de Construire	95 €	100 €
Certificat d'Urbanisme opérationnel (CU b)	38 €	40 €
Déclaration Préalable	65 €	70 €
Permis de Démolir	76 €	80 €
Permis d'Aménager	114 €	120 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention fixant les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

O. MAILLARD : Ces autorisations et ces actes sont payant à Clamecy puisque la ville de Clamecy n'instruit pas ces dossiers. Allant de 40 à 120 euros, ce service devrait être gratuit, soit à la charge de la commune ou alors, prenez en charge ces missions. Vous avez le personnel nécessaire.

N. BOURDOUNE : Nous n'avons pas le personnel pour cela. Ces dossiers sont très complexes, qui ne concernent pas seulement des projets de particuliers (travaux ou agrandissement de son domicile, démolition d'un garage, etc.). Ce sont également les implantations d'entreprises. Il ne s'agit pas seulement de gérer tous les règlements liés au PLU (Plan Local d'Urbanisme), mais aussi ceux de l'État, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui sont tous limitatifs et restrictifs. Notre service urbanisme est composé d'un agent faisant plus de 35 heures par semaine qui accueille les publics de la ville de Clamecy et fait le lien avec Nièvre Ingénierie.

Nous avons un secteur sauvegardé avec son propre règlement, qui rajoute des contraintes aux propriétaires voulant effectuer des travaux extérieurs. Certains bâtiments sont aussi concernés pour des aménagements intérieurs. Un agent seul ne peut pas faire face à l'afflux de demandes.

Ce n'est pas tenable pour une seule personne. Le permis de construire de l'entreprise Rousseau est gigantesque, tout comme celui du BI1. Une station de pompage qui sera construite sur l'entreprise Syensqo (ex-Solvay) répond à des règles spécifiques avec la DREAL. De plus, cette parcelle est concernée par le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Ces expertises ont un coût, mais sont des garanties d'un service rendu pour les porteurs de projet sur le territoire.

R. GATEAU : Il s'agit effectivement d'un problème de compétences. De plus, l'architecte conseil effectue des permanences à la mairie pour aider aux projets des particuliers.

➤ Vote Avenant n°2 convention Nièvre Ingénierie : Unanimité. (2 absents).

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

- **Vélo-Club de Clamecy :**

○ Subvention de fonctionnement :

G. TEXIER : L'association sollicite une subvention de fonctionnement de 1 000 €. Pour mémoire, la subvention 2024 s'élevait à 1 000 €.

○ Prix de la Municipalité :

G. TEXIER : La subvention sollicitée concerne l'organisation du prix de la Municipalité 2025 pour un montant de 768 €. La date de la course cycliste est fixée le 27 avril 2025. Il est proposé une subvention de 600 €. Il est également remis deux Coupes et deux gerbes de fleurs.

La subvention totale proposée au Vélo-club au titre de l'année 2025 (fonctionnement + prix de la Municipalité) est de 1 600 €.

A. DEDIANNE : En qualité de membre de la section handisport du Vélo-club, je ne prends pas part au vote de cette subvention.

➤ Vote subvention Vélo-club de Clamecy pour 1 600 € : Unanimité (1 ne prend pas part au vote).

- **AFMD : Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation :**

G. TEXIER : Une subvention de 800 € est sollicitée pour l'organisation de la course du souvenir et de la paix. La date de la course cycliste est fixée le 27 avril 2025, après la course du Vélo-club de Clamecy. La subvention 2024 s'élevait à 800 €. Il est proposé une subvention de 700 €.

➤ Vote subvention AMFD pour 700 € : Unanimité.

- **Flotescale :**

V. TAUPENOT : Afin de financer pour moitié avec la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY) la réalisation d'une vidéo 3D immersive du local de l'association, une subvention de 750 € est demandée. Il est proposé une subvention identique à celle attribuée en 2024, à savoir 300 €.

➤ - Vote subvention Flotescale pour 300 € : Unanimité.

- **CDAD : Conseil départemental de l'Accès au droit de la Nièvre :**

A MAGNIEN : Comme chaque année le CDAD sollicite une subvention de 1 000 € dans le cadre de ses permanences mensuelles. Pour information, Decize attribue une subvention de 450 € sur 1 000 € demandés et Fourchambault attribue 200 € pour une subvention de 1 020 € demandée.

Nous avons décidé de nous aligner sur les communes de même taille et de proposer une subvention d'un montant de 300 €.

➤ Vote subvention CDAD pour 300 € : Unanimité.

- **Philharmonie :**

N. BOURDOUNE : Les discussions étant toujours en cours entre l'association et la ville de Clamecy, ce point est retiré de l'ordre du jour.

- **Cession de matériel à un agent :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé de céder un téléphone portable et un ordinateur portable à un agent municipal au prix de 150 €. Il s'agit d'un matériel obsolète avec lequel l'agent avait l'habitude de travailler. Cet agent part en retraite et ce matériel serait parti à la destruction. L'agent a souhaité le conserver et l'estimation effectuée est de 150 euros.

➤ Vote cession de matériel à un agent : Unanimité.

MARCHÉS PUBLICS :

- Notre-Dame de Bethléem : attribution Lot 1 - Échafaudage :

R. GATEAU : Les travaux des tranches 1 et 2 étant dorénavant terminés, il convient de démonter le parapluie de protection et de procéder au montage d'un échafaudage adapté à la réalisation de la tranche 3 qui consiste notamment à assurer l'étanchéité de l'édifice.

La consultation des entreprises est intervenue du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Après une analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offre de la ville de Clamecy, réunie le lundi 10 mars 2025 à 17h30, a rendu un avis consultatif favorable au classement proposé par la maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé d'attribuer les lots de travaux comme suit :

- Lot échafaudage : Entreprise ALTRAD ARNHOLD. Montant HT (Hors Taxes) : 311 256,50 euros

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du marché à l'entreprise Altrad Arnhold et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. CARVOYEUR : Est-ce qu'il y a des aides sur ce dossier ?

N. BOURDOUNE : Il y a des subventions pour tous les dossiers. L'enjeu pour nous est de démarrer au plus vite la troisième tranche. Plus vite nous serons débarrassés de l'échafaudage et du parapluie (dont la pose date de 2019), plus vite ce bâtiment sera sécurisé.

Les entreprises sont en discussion actuellement pour convenir des modalités de démarrage de chantier. L'échafaudage actuel sera démonté et remplacé dans quelques semaines par un autre plus proche des parois pour intervenir sur les différents désordres et plus haut pour que les ouvriers puissent intervenir pour traiter les microfissures, les pavés de verre et les caoutchoucs. À la fin de cette troisième tranche, le bâtiment sera définitivement sauvé et hors d'eau. Il ne restera que l'aménagement intérieur avec peut-être une petite pause, l'essentiel était de sauver le bâtiment. Pour son centenaire, nous espérons pouvoir le rouvrir au public et enlever l'échafaudage avec l'aspect d'origine qui nous a été caché depuis 6 ans.

M. CARVOYEUR : Il n'y avait pas cet échafaudage.

N. BOURDOUNE : Il était présent. Nous avons même une estimation de la maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architectes Perrot & Richard, de plus de 150 000 euros que l'offre retenue. Nous avons donc réellement optimisé notre plan de financement.

M. CARVOYEUR : Elles sont demandées.

N. BOURDOUNE : Nous les avons. Le monument étant inscrit sur la liste des Monuments Historiques, ses restaurations sont très bien subventionnées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), nous octroyant un gros soutien de l'État. Nous bénéficions également d'un gros soutien de la Région, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le Vice-Président aux affaires culturelles de la Région (Bertrand VEAU) a visité cette église il y a deux semaines. La Région réduit la voilure sur l'entretien du patrimoine, mais ont décidé de maintenir leur soutien pour trois opérations ambitieuses : le prieuré de la Charité-sur-Loire, L'église Notre-Dame de Bethléem de Clamecy et un bâtiment à Beaune.

Une étude va avoir lieu, l'État ayant mandaté la Région à la réalisation d'un répertoire sur le bâti religieux en Bourgogne après la loi de séparation de l'Église et de l'État. Cette église sera répertoriée grâce à ses caractéristiques particulières et très importantes du point de vue de l'urbanisme et de l'architecture, puisqu'il s'agit d'un des premiers bâtiments en béton. Nous sommes donc ravis d'avoir un soutien indéfectible de la Région. Je me suis également permis de lui offrir, à mes frais, le livre sur

l'église Notre-Dame Bethléem écrit par Monsieur et Madame Lemoine, remis par une Vice-Présidente de la Région de ma connaissance.

➤ Vote Attribution lot 1 Notre-Dame de Bethléem : Unanimité.

- **Îlot de fraîcheur - rue du Grand Marché : attribution du marché de maîtrise d'œuvre de gré à gré :**

R. GATEAU : La consultation des entreprises est intervenue du 7 janvier au 10 février 2025. Après une analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offre de la ville de Clamecy, réunie le mercredi 19 février 2025, a rendu un avis favorable au classement proposé par l'analyse en interne. Il est donc proposé d'attribuer le marché de Maitrise d'œuvre comme suit :

- Maitrise d'œuvre : Entreprise Julie Colin en co-traitance avec Audic, montant HT : 14 000 euros.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du marché à l'entreprise Julie Colin en co-traitance avec Audic et autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. CARVOYEUR : Je ne fais pas partie de la commission. Ce travail concerne quoi ?

N. BOURDOUNE : Il s'agit de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot de fraîcheur. Une architecte paysagiste va nous proposer différentes pistes à valider, car nous sommes très exigeants, en coopération avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), étant situé en site patrimonial remarquable. Le but est de trouver un aménagement d'un espace très végétalisé, où l'on pourra s'asseoir et se reposer dans un espace arboré et fleuri avec l'éventualité d'un traitement de l'autre côté de la rue qui n'est pas pavée avec la rue des fruits, afin qu'il y ait une cohérence d'ensemble, selon la demande du précédent ABF.

Dans le cadre du BP, nous n'avons pas inscrit la totalité envisagée car il faut qu'il soit envisagé et les coûts affinés. Les riverains les plus proches seront associés à la décision.

R. GATEAU : Le pignon sera aussi habillé. L'entreprise est basée à Charny-Orée-de-Puisaye (Yonne). La paysagiste a notamment travaillé sur un jardin public à Chaulnes (Somme), sur la citadelle souterraine de Verdun. Il s'agit d'un petit chantier mais important pour le centre-ville.

➤ Vote Attribution marché de maîtrise d'œuvre – îlot de fraîcheur : Unanimité.

PROJETS D'INVESTISSEMENT :

- **Internat rural :**

N. BOURDOUNE : Comme vous le savez, la Ville de Clamecy porte le projet de création d'un internat rural, destinée à offrir un hébergement adapté aux étudiants en santé effectuant leurs stages dans la région, en médecine de ville comme hospitalière. Nous avons pris la suite de la CCHNVY par le biais d'un reliquat du Contrat de Territoire. A hauteur de 49 640 euros Il a fait l'objet de discussions avec l'hôpital, puisqu'il s'agit de l'ancienne maison du directeur de l'hôpital, sur les conditions d'un bail emphytéotique afin que nous puissions être maîtres d'ouvrage de cette rénovation.

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche de coopération interprofessionnelle, favorisant la qualité du système de soins local et l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux toiture + velux	37 244,00 €	FONDS CD58 - CONTRAT CADRE 52 %	49 640,00 €
Travaux peinture	24 295,00 €	DETR 28 %	26 330,40 €
Travaux rénovation chauffage	23 424,00 €		
Mobilier	10 000,00 €		
		Autofinancement 20 %	18 992,60 €
TOTAL Dépenses	94 963 €	TOTAL Recettes	94 963 €

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le nouveau plan de financement, puisque nous l'avons déjà présenté, mais l'arrêt du projet Hestia et nous avons optimisé ce projet pour bénéficier du soutien de l'État,
- AUTORISER Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subvention concernant le projet,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

➤ Vote Internat rural : Unanimité.

- **Immeuble Place Saint Jean :**

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'actualiser le plan de financement de ce projet afin d'obtenir un montant de DETR supérieur au montant initial de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Nous avons sollicité de la DSIL à hauteur de 100 000 euros et, après échange avec le Sous-Préfet, nous pouvons solliciter 180 000 euros de DETR.

L'enjeu est d'enlever les contreforts, de rattacher la façade classée et mettre un cadre à l'intérieur du grenier pour mettre fin aux désordres. Puis, nous réaménagerons les intérieurs, notamment la partie de « L'Angélus ». Dans le cadre de la transaction à venir avec les propriétaires, ce n'est pas juste ce bâtiment qui est concerné, mais l'ensemble de l'îlot de ce quartier qui deviendra propriété de la ville soit : l'Angélus, La Tour et trois logements situés au-dessus de ces espaces.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	210 000,00	DRAC 20 %	60 000 €
Maitre d'œuvre	21 000,00	DETR 60 %	180 000 €
Diag et désamiantage	17 000,00		
Coordination Hygiène et Sécurité	6 000,00		
Frais Divers	6 000,00		
Assurance D.O.	10 000,00	Autofinancement 20 %	60 000 €
Aléas travaux	30 000,00		
TOTAL Dépenses	300 000 €	TOTAL Recettes	300 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le nouveau plan de financement,

- AUTORISER M. le Maire à déposer toutes les demandes de subvention concernant le projet,
- AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

➤ Vote Immeuble Place Saint-Jean : Unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

- Création de deux emplois non permanents de gardiens de camping contractuels :

N. BOURDOUNE : Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels sur la base de l'article L332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique (besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité) pour assurer la gestion du camping municipal durant la saison 2025.

Il est donc proposé :

- De créer, à compter du 1^{er} avril 2025 et pour une durée de 6 mois, deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, l'un à temps complet 35/35^{ème}, l'autre à temps non complet 24/35^{ème},
- De fixer leur rémunération sur la base de l'indice brut 446, majoré 397, correspondant au 9^{ème} échelon du grade de recrutement, une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pouvant leur être accordée dans la limite des plafonds fixés par délibération.

Il s'agit des mêmes gardiens que les deux années précédentes.

M. CARVOYEUR : On m'a fait parvenir une question sur le problème des camping-cars. Il n'y a pas assez d'aires de stationnement à Clamecy. C'est lié avec le camping parce que les grands camping-cars ne peuvent pas y passer.

N. BOURDOUNE : Vouloir prendre la route de Chevroches en camping-car est une mauvaise idée. La signalisation est faite pour passer par les quatre chemins afin d'arriver au camping par camping-car.

M. CARVOYEUR : Peut-on faire un emplacement pour camping-cars dans Clamecy ?

N. BOURDOUNE : Nous perdrons des recettes. Les camping-cars utilisent de façon très conséquente le camping pour vidanger. Si des aménagements étaient réalisés, ils seraient rattachés à la compétence « tourisme », et doivent donc être portés par la CCHNVY.

M. CARVOYEUR : Les communes aux alentours commencent à s'équiper en aire de camping-cars et vont nous faire concurrence.

N. BOURDOUNE : J'en doute. Ce genre d'équipements peut être réalisé sur une commune où il n'y a rien à faire afin de s'arrêter juste une nuit pour dormir. Notre objectif est de fixer les camping-cars au camping pour profiter de l'intégralité des offres de services existants sur le territoire. Ce camping est parmi ceux qui ont le mieux fonctionné l'année dernière malgré les conditions climatiques. Le montant de recettes est similaire à celui de 2023, année particulièrement ensoleillée.

Cela peut s'entendre, mais ce n'est pas prévu au budget de cette année.

M. CARVOYEUR : De combien de places dispose le camping ?

N. BOURDOUNE : 17 emplacements stabilisés pour camping-cars et je préfère qu'ils aillent au camping plutôt qu'à la Tambourinette ou au collège.

Il existe également une partie enherbée, où les camping-cars peuvent se garer. Nous pouvons considérer qu'une trentaine de camping-cars sur la partie dite de Clamecy. La partie dite de Chevroches est réservée aux campeurs.

➤ Vote Création emplois saisonniers camping : Unanimité.

- **Personnel saisonnier :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé :

- De recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement de personnels titulaires en congé durant l'été et assurer les ouvertures au public de certains services pendant la période estivale (piscine, baignade, musée, ...),
- De faire appel à des renforts saisonniers pour assurer l'entretien du cimetière (1 adjoint technique à temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre) et des espaces publics (2 adjoints techniques à temps complet selon les besoins).

Il est proposé de les rémunérer sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367, majoré 366.

➤ Vote Personnel saisonnier : Unanimité.

- **Mandatement du Centre De Gestion de la Nièvre (CDG 58) pour la réalisation d'un marché en assurance statutaire :**

N. BOURDOUNE : La commune de Clamecy adhère au contrat d'assurance collectif des risques statutaires souscrit auprès de CNP Assurances par le Centre de Gestion de la Nièvre à compter du 01/01/2022. Le contrat arrivant à échéance au 31/12/2025, le CDG 58 va effectuer, avec l'appui d'un prestataire spécialisé, une mise en concurrence pour la conclusion d'un nouveau contrat de groupe pour la période 2026-2030.

Les contrats collectifs permettant d'obtenir de meilleurs taux et garanties, il est souhaitable d'être associé à la future convention du Centre de Gestion.

Il est donc proposé de donner mandat au CDG 58 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire, la commune se réservant la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Pour information, l'assurance du personnel nous coûtait 115 032 euros en 2024.

K CAVALLI : Est-ce que les représentants ont été consultés ?

N. BOURDOUNE : Pas à ce stade, puisqu'il s'agit de donner mandat au CDG pour négocier en notre nom et non de s'engager en notre nom. Au terme de la consultation, le CDG reviendra vers nous avec une proposition que nous présenterons aux instances du personnel. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous nous réservons le droit de ne pas s'engager dans ce nouveau contrat.

➤ Vote Mandatement CDG 58 réalisation marché en assurance statutaire : Unanimité.

- **Subvention COS (Comité des Œuvres Sociales) :**

N. BOURDOUNE : Le Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal sollicite la subvention de fonctionnement 2025. Celle-ci est calculée sur la base de 2,81 % des salaires nets de l'année n-1 soit 68 648,12 €. Cette subvention est déterminée par la loi. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

➤ Vote Subvention COS pour 68 648,12 € : Unanimité.

CULTURE :

- **École d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne (EEAVY) : participation de la Ville de Clamecy aux tarifs :**

V. TAUPENOT : Depuis de nombreuses années, la Ville de Clamecy participe pour ses habitants aux tarifs de l'école d'enseignement artistique. Cette participation est établie selon les tranches de quotient familial. Il est proposé de maintenir pour l'année scolaire 2024/2025 les tranches de quotient familial comme base de calcul des cotisations des familles ainsi que le pourcentage de participation de la Ville de Clamecy comme suit :

Tranche	Quotient	% Intervention Clamecy	% Cotisation des familles
Tranche 4	+ 1 139	0 %	100 %
Tranche 3	829<N<1 138	25 %	75 %
Tranche 2	517<N<828	60 %	40 %
Tranche 1	N ≤ 516	80 %	20 %

Actuellement, 45 familles de Clamecy sont inscrites à l'école de musique soit 61 élèves. Seulement 21 enfants bénéficient de la participation de la commune. Je pense que certains familles n'osent pas demander. L'EEAVY pourrait se faire le relais de cette information, tout comme l'Espace Social des Vaux d'Yonne (ESVY). La participation est vraiment modique.

O. MAILLARD : Peut-être la navette pourrait impulser le nombre d'élèves à l'école de musique avec les horaires. Il y a peut-être un problème de mobilité. Il faudrait voir avec les familles.

V. TAUPENOT : C'est à tout le monde de prendre possession de cette navette gratuite. En arrivant dans la Nièvre, j'étais étonnée de voir une faible offre de transports en communs et je ne peux que me réjouir qu'une petite ville comme Clamecy puisse offrir ce genre de service. Je suis persuadée que l'utilisation de cette navette augmentera progressivement pour arriver un rythme de croisière qui sera atteint après au moins cinq ans d'expérimentation. C'est la durée minimum pour qu'une population accepte et prenne possession d'un nouveau service. Cela peut être une bonne utilisation de la navette. Les lycéens l'utilisent déjà beaucoup.

➤ Vote Participation Clamecy aux tarifs EEAVY : Unanimité.

- **Partenariat avec la Transverse : La Transverse fait son festival :**

V. TAUPENOT : Dans le cadre de la programmation culturelle 2025 de la Ville de Clamecy et afin de proposer différents spectacles vivants durant la période estivale, un partenariat avec la Transverse est à nouveau envisagé. À ce titre, il est proposé le versement d'une subvention de 4 000 €. Ce festival aura lieu le samedi 2 août si je me souviens bien. Dans le cadre de ce festival, nous sommes également en partenariat avec la CCHNVY.

➤ Vote Partenariat la Transverse : La Transverse fait son festival : Unanimité.

- **Partenariat avec la Transverse, Lormes et la Région Bourgogne Franche-Comté : Programme Idylle :**

V. TAUPENOT : Afin de compléter la programmation proposée ci-dessus par des spectacles au printemps et à l'automne 2025, il est proposé de reconduire le programme Idylle en partenariat avec La Transverse, la commune de Lormes et la Région Bourgogne Franche-Comté. Le plan de financement est le suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL IDYLLE 2025

CHARGES TTC		PRODUITS TTC	
Résidence Thérèse Kuhn	600,00	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	20 000,00
Mai Premières Thérèse Kuhn	400,00	Commune de Lormes	4 000,00
Résidence Marc Prépus	300,00	Commune de Clamecy	4 000,00
Mai Premières Marc Prépus	800,00		
Résidence La Migration	1 400,00		
Représentation scolaire La migration	600,00		
Cession cie Anoraks	2 100,00		
Résidence Lormes	1 400,00		
Cession spectacle Lormes	2 200,00		
Transports compagnies	450,00		
Hébergement	2 130,00		
Restauration	2 100,00		
Impressions programmes et affiches	700,00		
Location technique	400,00		
Jean Christophe Boucher Photographies	600,00		
Mme 12 Graphiste	1 200,00		
Droits d'auteurs	520,00		
Techniciens	500,00		
Prestation La Transverse	9 600,00		
TOTAL DES CHARGES	28 000,00	TOTAL DES PRODUITS	28 000,00

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la participation au programme Idylle à hauteur de 4 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire de Clamecy à solliciter les subventions pour ce programme,
- D'autoriser Monsieur le Maire de Clamecy à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Il s'agit des deux interventions de La Transverse basées autour les arts du cirque qui auront lieu le vendredi 9 mai et le samedi 8 novembre, à la salle polyvalente.

➤ Vote Partenariat la Transverse : Programme Idylle 2025 : Unanimité.

PATRIMOINE :

- **Cession d'une parcelle rue Traversière**

N. BOURDOUNE : Il est proposé de vendre à Madame Corinne COIGNET la parcelle située rue Traversière, cadastrée section BM n° 14, d'une surface de 332 m² sur laquelle se trouvent des

constructions composées d'un garage avec dépendance et de deux box. Le prix de vente proposé est de 8 500 €. Montant de l'estimation des Domaines : 8 400 € avec une marge d'appréciation de 15 %. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette cession de parcelle au prix de 8 500 €.

- Vote cession de parcelle BM n° 14 : Unanimité.

- **Acquisition immeuble place Saint-Jean et local annexe :**

N. BOURDOUNE : L'immeuble situé 11 place Saint-Jean a été déclaré en situation de péril le 17 octobre 2022 et des travaux de mise en sécurité ont été réalisés.

Des travaux structurels doivent être engagés mais les propriétaires actuels sont dans l'incapacité d'en assumer la charge financière. Il a donc été envisagé d'en faire l'acquisition. Par délibération en date du 6 février 2025, le Conseil municipal a sollicité des subventions auprès de la DRAC et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section BM n° 166, située 11 place Saint-Jean (usufruitier : Mme Marcelle DANJEAN ; nus-propriétaires : M. Philippe DANJEAN et Mme Florence DANJEAN-HEWITT) ;
- Parcelle cadastrée section BM n° 167, située 11A place Saint-Jean (propriétaire : Mme Marcelle DANJEAN) ;
- Parcelle cadastrée section BM n° 162 (lot 1), située 6 rue de la Voute (usufruitier : Mme Marcelle DANJEAN ; nus-propriétaires : M. Philippe DANJEAN et Mme Florence DANJEAN-HEWITT), correspondant à une pièce figurant au bail consenti au Restaurant de la Tour.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette acquisition pour l'euro symbolique.

M. CARVOYEUR : Est-il prévu une modification architecturale de l'intérieur ? Les locaux ne sont pas facilement aménageables.

N. BOURDOUNE : Les gérants du restaurant « La Tour » ont effectué beaucoup de travaux récemment. Je vous encourage à y aller puisqu'ils ont adapté leurs recettes, leur carte et leurs tarifs.

À court terme, la priorité est la sauvegarde du bâtiment. Des aménagements seront à réaliser, mais il faut remettre en location l'espace commercial qui ne sera plus un restaurant, mais sera totalement fonctionnel. Concernant les appartements du dessus, nous devons voir si nous pouvons les remettre en location. Il existe différentes entrées un peu partout, notamment celle de la rue de la Tour, qui est un accès à l'appartement des DANJEAN. Des aménagements à court terme seront réalisés afin d'obtenir un immeuble de rendement, qui sera un investissement à forte plus-value.

- Vote Acquisition immeuble Place Saint-Jean et local annexe : Unanimité.

SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE :

- **Convention de mise à disposition de personnel Espace Social des Vaux d'Yonne – Ville de Clamecy : Avenant n° 1 :**

I. CIUDAD-KADI : Par délibération en date du 7 décembre 2023, une convention de mise à disposition de personnel de l'Espace Social à la Ville de Clamecy a été établie pour assurer la coordination de

l'accueil périscolaire. La mise à disposition a été basée sur 5 h 10 par jour d'école soit 20,66 h x 36 semaines au taux horaire de 18,17 € comprenant à la fois :

- Le taux horaire de l'agent mis à disposition,
- Les congés payés,
- Le taux de suivi de direction et de comptabilité.

Compte tenu de l'évolution des rémunérations et des classifications des salariés de l'établissement, l'Espace social demande de revoir les modalités financières de cette mise à disposition afin de prendre en compte cette augmentation. Il est proposé la signature d'un avenant sur la base d'un nouveau taux horaire de 19,32 € à compter du 1^{er} août 2024 (date correspondant à l'année scolaire 2024-2025).

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver les termes de cet avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

- Vote Avenant n° 1 convention mise à disposition de personnel de l'ESVY : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

- **Projet photovoltaïque Sembert : Convention tripartite avec les SEM Nièvre Énergies et SIPEnR :**

D. GIRAULT : Il s'agit d'acter un engagement de la commune sur l'aménagement du site des « Cailloux » à Sembert pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour asseoir le projet, il est proposé une convention entre la ville de Clamecy, la SEM (Société d'Économie Mixte) Nièvre Énergies et la SEM SIPEnR. Le but est d'asseoir la faisabilité technique et financière et la pérennité du projet sur la base de compétences que nous n'avons pas. Nous sommes propriétaires et ces SEM disposent de ces compétences.

Cette convention permet à Clamecy d'être codirectrice du projet avec peu d'engagements financiers, rendant cela intéressant. A chaque étape du projet, les frais sont pris en charge par les deux SEM.

M. CARVOYEUR : Aura-t-on un retour sur investissement par la suite ?

D. GIRAULT : Le projet n'est pas encore élaboré. Le retour sur investissement tourne autour de dix ans, sept ans si les conditions sont favorables. Nous n'avons pas non plus de visibilité totale sur la durée de vie des panneaux photovoltaïques. Leur durée de vie a bien augmenté depuis ces dernières années, qui est maintenant sur une base de trente ans.

Ce site est l'ancienne décharge, dans lequel des ferrailleurs nomades s'étaient installés et ont pollué les sols. Cette association était également intéressante pour nous puisque l'installation des panneaux photovoltaïque implique sans doute une dépollution très coûteuse. Si la commune peut s'affranchir de cette somme, ce sera très intéressant. Les panneaux photovoltaïques peuvent être installés sur un site pollué, comme le démontre le parc de l'usine Syensqo.

- Vote Projet convention tripartite : Unanimité.

- **Travaux sylvicoles :**

D. GIRAULT : L'Office National des Forêts propose d'effectuer les travaux d'investissement suivants dans la forêt communale :

- Maintenance de cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 8,
- Création ou réouverture de cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 42 A.

Le montant estimatif des travaux s'établit à 12 547,77 € HT (13 802,54 € TTC). Il s'agit d'un investissement modéré lorsque l'on contrebalance la vente de bois annuelle. Le Conseil Municipal doit autoriser l'engagement de ces travaux par l'ONF.

- Vote Travaux sylvicoles : Unanimité.

MOTION DHG (DOTATION HORAIRE GLOBALE) LYCÉE ROMAIN ROLLAND :

I. CIUDAD-KADI : Lors du Conseil d'Administration du lycée Romain Rolland du 10 février 2025, la DHG a été rejetée à la majorité. Lors du conseil d'administration suivant, le 20 février, cette DHG a été à nouveau rejetée. Des modifications ayant été apportées et soumise au vote à deux reprises, la DHG est quand même acceptée. Comme chaque année, elle intervient avant que les secondes n'aient rempli leur vœux et avant les journées portes ouvertes. La DHG n'est pas en adéquation avec les données des professeurs et du proviseur.

Je vous propose la motion suivante :

« Cette année encore la Dotation Horaire Globale (DHG) attribuée au Lycée Romain Rolland est en baisse de 15 h.

Nous ne remettons pas en cause la qualité et le sérieux du travail de répartition de la DHG effectué par le Proviseur du Lycée qui nous paraît tout à fait cohérent, mais la dotation du rectorat ne permet pas des conditions d'apprentissage et d'accompagnement optimales.

Cette baisse de dotation s'appuie sur une prévision d'effectifs des services académiques de 70 élèves en classe de 1^{ère} générale, soit deux classes de 35 élèves. Or, les prévisions du Lycée qui s'appuient sur des chiffres réels des inscrits en classe de seconde à Clamecy sont de 78 élèves, soit deux classes de 39 élèves alors qu'une unité de classe ne doit pas dépasser 36 élèves.

Outre des classes surchargées, cette baisse de DHG engendrerait dès la rentrée de septembre :

- La suppression de l'option théâtre qui attire de nombreux élèves chaque année et garantit un accès à la culture à des jeunes en zone de revitalisation rurale,
- La suppression des groupes d'anglais à effectifs réduits en seconde (trois classes/quatre groupes),
- La suppression des heures d'accompagnement personnalisé en français et mathématiques.

Nous tenons à rappeler que notre petit établissement rural géographiquement très excentré, mais très attractif, avec une *Sport études Handball* et labélisé Éco-lycée, accueille un public peu favorisé dans son ensemble. Cette situation particulière réclame un investissement conséquent et une attention soutenue de la part des personnels d'enseignement et d'éducation.

L'enveloppe des moyens qui est proposée actuellement au Lycée Romain Rolland ne correspond pas aux ambitions affichées par le Ministère et ne réunit pas les conditions propices à la réussite des élèves. Elle pose aujourd'hui la question de l'égalité des chances et, demain, de l'accès des jeunes du territoire aux études supérieures.

Pour toutes ces raisons,

Nous nous opposons à la diminution de la DHG pour le Lycée Romain Rolland envisagée pour 2025,

Nous alertons sur le risque de décrochage scolaire d'élèves qui perdraient des enseignements essentiels dans des classes surchargées. »

Les représentants de parents d'élèves ont également transmis une motion au rectorat. L'année dernière, il y a eu une petite alerte de baisse de dotation mais cela reste modulable jusqu'au mois de juin. Le collège n'est pas touché, qui a vu une légère augmentation de la DHG, contrairement au lycée. Le gros souci vient de la suppression de tout ce qui est attrayant pour les élèves, ce qui devient très difficile. Si nous n'a pas de matière à indiquer sur Parcoursup, nous avons peu de chance d'être pris.

- Vote Motion DHG Lycée Romain Rolland : Unanimité.

INFORMATION :

N. BOURDOUNE : Certains ont pu s'alarmer à tort sur le traitement des espaces paysages de la plage de la Tambourinette. Des espaces ont été revitalisés avec un certain nombre d'essences, selon une démarche de renaturation.

Mi-février et tel que convenu dès l'origine du projet et fortement préconisé par ID Verde, entreprise d'espaces verts qui est intervenue, les services espaces verts de Clamecy ont taillé l'ensemble, les vivaces et effectué une coupe basse pour des saules nains. Les saules nains sont des plantes qui ont de très nombreux rejets. Les Services Techniques suivent les préconisations de l'entreprise qui les a plantés. Cette démarche est à réaliser tous les quatre ou cinq ans. La ville n'a pas ravagé un espace qu'elle avait préalablement aménagé, mais bien une préconisation des paysagistes. Cette intervention est d'ailleurs inscrite dans le cahier des charges, nous devons donc le faire. La nature est un espace qui se régénère très rapidement, comme vous pourrez le voir cet été.

S'ils voient une intervention des Services Techniques, qu'ils n'hésitent pas à leur demander. Les agents de la collectivité peuvent leur expliquer ce qu'ils font et la raison de cette intervention. Le traitement de ces espaces ne vise que la régénération des plantes et s'inscrit dans la continuité de l'aménagement des berges. Je vous encourage à constater le travail effectué qui est propre et bien fait, avec une vue sur l'eau, ce qui n'était pas le cas ces deux dernières années.

Nous n'arrachons pas, nous taillons.

D. GIRAULT : Il s'agit de recepage. Cela peut se faire au niveau du sol ou en hauteur, ce qui s'appelle un émondage. Cela forme des trognes pour les saules têtards. Cette pratique augmente la durée de vie des saules d'une bonne centaine d'années (contre cent ans sans cette intervention).

N. BOURDOUNE : Nous n'avons pas arraché, nous n'avons pas ravagé, nous avons recépé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.

Remarques émises lors du Conseil municipal du mardi 29 avril 2025 : Aucune.

- Vote du Procès-Verbal du conseil municipal du vendredi 21 mars 2025 : Unanimité.